

*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2026 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville
Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Ludovic FERMELY, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Monsieur Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Alain Nadeau, commandant – poste de quartier 8

10 - Ouverture de la séance

Constatant que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 19 h 03 et procède à une intervention portant sur le Jour de la Terre.

CA26 19 0049

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 7 avril 2026, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA26 19 0050

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2026

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA26 19 0051

Renouveler, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat octroyé à 9126-6130 QUÉBEC INC., pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20152

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Nancy BERTHELOT

De procéder, pour la saison hivernale 2026-2027, à l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat attribué à 9126-6130 QUÉBEC INC., en vertu de la résolution CA23 19 0266, pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions de renouvellement 15.02 et 2.03.02 prévues à l'appel d'offres public numéro 23-20152;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 94 117,67 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1269645003

CA26 19 0052

Renouveler, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20039

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

De procéder, pour la saison hivernale 2026-2027, à l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat attribué à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., en vertu de la résolution CA23 19 0247, pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions de renouvellement 15.02 et 2.03.02 prévues à l'appel d'offres public numéro 23-20039;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 94 117,67 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1269645002

CA26 19 0053

Attribuer un contrat de gré à gré au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, afin d'informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement. Dépense totale de 296 580 \$, taxes incluses, si applicables, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2028 et approuver le projet de convention à cet effet

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine souhaite assurer et poursuivre la promotion et la mise en oeuvre du programme Éco-quartier sur son territoire;

ATTENDU QUE le Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) est un organisme à but non lucratif reconnu en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et qu'il possède l'expertise requise pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE le présent sommaire est conforme aux article 18 (évaluation des besoins) et 33 (en cas d'attribution sur invitation écrite ou de gré à gré) de la LCOM (chapitre C-65.01), ainsi qu'au Règlement pris en vertu de l'article 33, par.5 du *Règlement sur l'attribution de certains contrats à des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré* (décret 210-2026);

ATTENDU QUE l'évaluation des besoins a été dûment réalisée et documentée conformément à la loi, et que le contrat n'est pas assujetti aux accords de libéralisation applicables selon les cas et conditions prévus au Règlement;

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'attribuer un contrat de gré à gré au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, afin d'informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2028;

D'approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin;

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 296 580 \$, taxes incluses, si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1267132001

CA26 19 0054

Octroyer une contribution financière de 40 000 \$ taxes incluses à OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST pour l'organisation des événements Dame Festive et Festival de littérature jeunesse de Montréal 2026 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'organisme à cet effet

ATTENDU QUE OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST (OCFO) est un organisme à but non lucratif dûment constitué le 5 février 2021 (NEQ 1176228329) et reconnu par l'arrondissement pour la période 2026-2028 en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE Dame Festive (qui se tiendra les 30 et 31 mai 2026) et le Festival de littérature jeunesse de Montréal (FLJM) (prévu le 9 août 2026) sont des événements gratuits et structurants contribuant à la vitalité culturelle et sociale de Lachine;

ATTENDU le projet de convention de contribution financière, prêt d'installations et services entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OCFO;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'accorder un soutien financier de 40 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Opération culture et festivités de l'Ouest en 2026 pour l'organisation des événements Dame Festive (25 000 \$) et le Festival de littérature jeunesse de Montréal 2026 (15 000 \$);

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1267233001

CA26 19 0055

Accorder une aide financière à trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 26 100 \$

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMEY

D'accorder une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des trois (3) organismes désignés ci-dessous, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026, pour un montant total de 26 100 \$.

ORGANISME	MONTANT
AVIRON LACHINE	1 500 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	17 000 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	6 000 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.(soutien anniversaire)	1 600 \$
TOTAL	26 100 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1266179001

CA26 19 0056

Accorder une contribution financière à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'accorder une contribution financière au montant de 25 000 \$ à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1264076001

CA26 19 0057

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroyer une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2026 de Les Mardis cyclistes de Lachine

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMEY

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE;

D'octroyer une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2026 de Les Mardis cyclistes de Lachine conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1267549001

CA26 19 0058

Autoriser l'octroi d'une contribution financière aux JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE au montant total de 900 \$, taxes incluses, si applicables, destinée aux travaux de réparation des jardins

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière aux Jardins communautaires de Lachine au montant total de 900 \$, taxes incluses, si applicables, qui servira à financer l'achat de matériaux indispensables à la réparation des jardins;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.08 1267464004

CA26 19 0059

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE, visant la prolongation du projet dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025, pour la période indiquée et selon les modalités prévues, et autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 58 898 \$, taxes incluses, si applicables

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE, visant la prolongation du projet dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025;

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant la somme 58 898 \$, taxes incluses, si applicables;

Organisme	Projet	Période	Montant
CONCERT'ACTION LACHINE	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	58 898 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.09 1264076002

CA26 19 0060

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 février 2026 au 20 mars 2026

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

De recevoir la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 février au 20 mars 2026, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1268200002

CA26 19 0061

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Nancy BERTHELOT

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1260201002

CA26 19 0062

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2026

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1260447001

CA26 19 0063

Accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée, et autorisation d'une dépense maximale totale de 332 000 \$, taxes non applicables, pour l'année 2026

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée;

D'autoriser une dépense maximale totale de 332 000 \$, taxes non applicables, pour l'année 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1267536001

CA26 19 0064

Ratifier une dépense de 273,64 \$, taxes incluses, relative aux frais de participation de Mme Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, et M. Dominic Roussel, conseiller de Ville, au dîner-conférence de la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest tenu le 20 mars 2026

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Nancy BERTHELOT

De constater que Mme Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, agissait dans l'exercice de ses fonctions lors du dîner-conférence de la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest du 20 mars 2026, et qu'en vertu de l'article 25, alinéa 2, de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTÉM), aucune autorisation préalable n'était requise; en conséquence, d'autoriser le remboursement du montant réel afférent à sa participation, sur présentation des pièces justificatives, conformément aux articles 26 (remboursement du montant réel) et 30.0.2 (événements d'information ou formation) de la LTÉM;

De ratifier, à titre exceptionnel, la dépense afférente à la participation de M. Dominic Roussel, conseiller de ville, au même événement tenu le 20 mars 2026, car l'autorisation préalable n'ayant pas été obtenue, et d'autoriser le remboursement du montant réel sur présentation des pièces justificatives, conformément aux articles 26 et 30.0.2 de la LTÉM;

De rappeler que, sous réserve de l'exception prévue à l'article 25, alinéa 2, toute participation à un événement de cette nature par un membre du conseil doit faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil en vertu de l'article 25 de la LTÉM;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1267464005

CA26 19 0065

Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le projet de Centre aquatique, sportif et communautaire de Lachine dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec

ATTENDU QUE le PAFIRSPA 2026 soutient des projets de construction, rénovation, mise aux normes ou aménagement d'infrastructures sportives et récréatives (volet 1) afin d'augmenter l'accessibilité et la présence d'installations en bon état dans toutes les régions du Québec; que l'aide peut atteindre 66 % des coûts admissibles, jusqu'à 20 M \$ pour le volet 1; et que la date limite de dépôt du volet 1 est le 22 juin 2026;

ATTENDU QUE le Programme permet à l'arrondissement de Lachine de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet de Centre aquatique, sportif et communautaire sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine adhère aux objectifs et modalités du Programme et s'engage, le cas échéant, à financer la contrepartie municipale minimale ($\geq 34\%$) ainsi que tous les coûts non admissibles et tout dépassement de coûts, selon le Guide des règles et normes; et à exploiter et entretenir l'infrastructure conformément à l'entente;

ATTENDU QUE le demandeur doit être propriétaire du site d'implantation (ou emphytéose avec un droit d'une durée minimale de 10 ans après la fin des travaux) au moment requis par le Programme;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose d'aucune installation aquatique intérieure municipale et que le projet répond à un besoin prioritaire du territoire, tout en visant une accessibilité universelle, une programmation multiclientèles, des partenariats d'utilisation et des mesures d'économie d'énergie;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de l'appel de projets du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA), afin de réaliser le projet de Centre aquatique, sportif et communautaire de Lachine;

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi que la Direction des services administratifs et des projets urbains à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, le cas échéant, et de les mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente;

D'attester que l'arrondissement s'engage à assumer la contrepartie financière municipale minimale exigée, ainsi que tous les coûts non admissibles et les dépassements, et à exploiter et entretenir l'infrastructure conformément à l'entente de subvention;

De confirmer, le cas échéant, que l'arrondissement détient ou détiendra les droits réels requis sur le terrain et l'infrastructure (propriété ou emphytéose d'une durée minimale de 10 ans après la fin des travaux) conformément aux exigences du Programme.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1265412001

CA26 19 0066

Adoption - Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique

Vu l'avis de motion CA26 19 0040 donné à la séance du 2 mars 2026 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel; lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMEY

D'adopter le Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1256739002

CA26 19 0067

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements du mois de mai 2026

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances, des fermetures temporaires de rues et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances), R-2404-15 (circulation) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA09-19002-02, OCA26-RCA24-19004-02, OCA26-2404-15-01 et OCA26-RCA26-19001-03 couvrent les événements du mois de mai 2026, tels que détaillés (tableaux lieux/dates/heures);

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'autoriser la tenue des événements du mois de mai 2026 sur le territoire de l'arrondissement;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

- Ordonnance OCA26-RCA09-19002-02 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);
- Ordonnance OCA26-RCA24-19004-02 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);
- Ordonnance OCA26-2404-15-01 - déterminant la fermeture temporaire de rues (R-2404-15) pour la tenue de « Dame Festive » (rue Notre-Dame entre la 10^e et la 14^e Avenue), selon l'horaire indiqué;
- Ordonnance OCA26-RCA26-19001-03 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1266901002

CA26 19 0068

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 425, 18^e Avenue, sur les lots portant les numéros 6 259 901 et 6 259 902 du cadastre du Québec

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'autoriser, selon les documents reçus les 29 janvier et 6 février 2026, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* relative à la construction d'un bâtiment multifamilial sur les lots portant les numéros 6 259 901 et 6 259 902 du cadastre du Québec, afin de :

- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, une marge arrière de 2,22 mètres, et ce, bien que la grille numéro 11B/38B, en annexe C du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, dans la zone M-317, une marge arrière de 4,6 mètres.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1266470002

CA26 19 0069

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour un immeuble situé au 1850, rue Provost

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 17 novembre 2025 et 4 mars 2026 accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour l'immeuble situé au 1850, rue Provost;

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1265419002

CA26 19 0070

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (220, boulevard Saint-Joseph)

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 4 février 2026, accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment mixte de 180 logements, sur dix (10) étages, situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (220, boulevard Saint-Joseph);

D'accorder le permis de nouvelle construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1266470003

CA26 19 0071

Désigner Mme Julie-Pascale Provost, mairesse d'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine, et de demander au conseil d'administration de la Fondation d'entériner cette nomination à compter du 7 avril 2026

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital de Lachine a pour mission de soutenir le développement et l'amélioration des services de santé offerts à la population, notamment par l'acquisition d'équipements et le financement d'initiatives complémentaires aux budgets publics;

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital de Lachine est administrée par un conseil d'administration (CA) composé de membres issus de la communauté;

ATTENDU QUE Mme Julie-Pascale Provost, mairesse d'arrondissement de Lachine, possède l'expérience et l'engagement requis pour représenter adéquatement la communauté au sein de la Fondation;

ATTENDU QUE M. Jacques Filion a déclaré un intérêt particulier et s'est retiré de la délibération;

ATTENDU QUE la présidente Mme Julie-Pascale Provost a pris acte de la déclaration d'intérêt de M. Jacques Filion

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Nancy BERTHELOT

De désigner Mme Julie-Pascale Provost, mairesse d'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine;

De demander au conseil d'administration de la Fondation d'entériner cette nomination à compter du 7 avril 2026 ou à la date de son acceptation par le CA, si postérieure;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à transmettre la présente résolution à la Fondation et à effectuer tout suivi administratif requis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1268073005

Période d'intervention des membres du conseil

ÉLU(E)S	INTERVENTIONS
Julie-Pascale Provost	- Enjeux de sécurité et de propreté (table des maires); - Personnel de soutien aux élus (clarification – intervention du directeur d'arrondissement André Hamel); - Départ à la retraite de M. Yves Picard et de Mme Chantale Richer.
Jacques Filion	- Appui aux organismes communautaires (financement); - Mariage et parrainage entre les entreprises et les organismes; - Accès à la personne habilitée d'apporter son soutien aux élus; - Règlement sur une métropole mixte.
Dominic Roussel	- Progrès, union, terrain d'entente malgré les différences; - Invitation à participer aux CA.
Nancy Berthelot	- Rue Notre-Dame (rencontres avec les commerçants); - Travaux au comité sur la circulation (dossier Maple-Groove); - Suivi des requêtes des citoyens (propreté); - Prochain CA à Saint-Pierre le 4 mai.
Ludovic Fermely	- Propreté (une priorité), - Soutien au GRAME (pour améliorer la propreté); - Journée de la Terre; - Recyclage (ramassage); - Sécurité aux abords des écoles (école Philippe Morin); - Participation au comité sécurité Duff Court; - Échanges avec le STM (améliorer l'offre de services, discussion au sujet de la voie réservée sur la rue Provost).

70.01

Période de questions du public

CIToyENS	QUESTIONS
Lise Trahan	- Parc Kirkland (fermeture); -
Richard Blouin	- Niveleuse.
Catherine Lemaire	- Rue Notre-Dame.
Leduc	- Baignade en eau libre.
Tyler Ball	- Baignade en eau libre.
Valérie Léger (Dépôt de document)	- Budget – accès à l'eau.
Margot Mekena	- Baignade en eau libre.
Simon Chamberland	- Érosion des berges.
Manuel Tagial (Dépôt de document)	- Campagne contre l'apartheid et le génocide.
Caroline Fisher	- Plan stratégique de Lachine; - L'aréna.
Isabelle Beaulac s'est enregistrée, puis a quitté la salle et a mandaté Jean-Michel Bonin pour poser la question à sa place	- Entrée et accès des grands parcs (ancienne Marina, René Lévesque)
Jean-Michel Bonin	- Circulation (trafic de transit).
Francis Etheridge	- Financement du complexe sportif.
Mélanie Douite	- Démocratisation à l'accès à l'eau.
Manon Martel	- Plan de mise à jour de la piscine Dixie et ouest Lachine;
Debie Anne Boquet	- Objectif d'adaptation au changement climatique.
Suzanne Hudon	- Suivi retour CLSC; - Réfection trottoirs Notre-Dame.
Émilie Fournelle	- Sports nautiques non motorisés.
Cathina Michaud	- Suivi Maple-Groove.
Martin Chevalier	- Financement piscine Montréal ouest.
Robert Beauchemin	- Rue Notre-Dame; - Maison en chantier (en face du poste de quartier 8).
QUESTIONS EN LIGNE	
Arlene Porter	- Réfection rue Notre-Dame.
Marie-Laure Mahood	- Nage en couloir à Lachine.
Michele Flannery	- Toiletttes dans les parcs riverains.

CA26 19 0072

Période de questions du public - prolongation

ATTENDU QU'à 20 h 10, certaines personnes inscrites pour la période de questions n'ont pas encore été entendues;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre à toutes les personnes inscrites de poser leurs questions conformément au règlement sur la procédure d'assemblée.

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

De prolonger la période de questions du public jusqu'au traitement de toutes les questions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

70.03

Et la séance est levée à 22 h 13.

Julie-Pascale Provost
Mairesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026.

CA26 19 0077